

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00494**

**AVENANT A LA CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LE DEPARTEMENT ET SAINT ETIENNE METROPOLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RENOVATION URBAINE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Claude LIOGIER, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 13 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20191205-02019304940

DATE: 07AF-PHCHAGE : 13 décembre 2019

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019**

**AVENANT A LA CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LE DEPARTEMENT ET SAINT ETIENNE METROPOLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RENOVATION URBAINE**

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 07 décembre 2017, le Conseil Départemental s'est engagé au financement des projets de renouvellement urbain sur les quartiers du Contrat de ville à hauteur de 7,75 M€ répartis comme suit :

- 1,8 M€ sur les Projet de Renouvellement Urbain d'Intérêt National (Opération de Traitement de l'Habitat Ancien Tarentaize-Beaubrun) ;
- 4,1 M€ sur les Projet de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional ;
- 1,85 M€ sur les autres quartiers du Contrat de Ville.

Le Département a souhaité décliner ses engagements par :

- des conventions cadre intercommunales par maître d'ouvrage,
- des dossiers de subvention par opération. Sur ce point, une décision ultérieure des directions opérationnelles concernées de Saint-Etienne Métropole sera nécessaire pour permettre de faire les appels de fonds auprès du Département sur la base de montages financiers précis.

Le Département de la Loire a apporté son soutien à Saint-Etienne Métropole, en tant que maître d'ouvrage d'opérations intégrées à la Convention ANRU, sur les Projets de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional de la Cotonne à Saint-Etienne, et des centres-villes de Saint-Chamond et Rive-de-Gier. Quatre opérations sous Maitrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole ont été identifiées pour être soutenues financièrement par le Département. Une convention partenariale entre le Département et Saint-Etienne Métropole pour la mise en œuvre du projet a fait l'objet d'une délibération du Bureau Métropolitain du 07 mars 2019.

**Opérations sous Maitrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole soutenues financièrement par le Département**

Ville	Opération	MO	Cout prévisionnel en € HT	Soutien du Département en €	Date prévisionnelle de démarrage de l'opération
Saint-Etienne	Espace Public Cotonne - Phase 1	SEM	1 250 000	187 500	1 <sup>er</sup> semestre 2018
Saint-Chamond	Recyclage de l'Habitat Ancien dont Résorption de l'Habitat Indigne (1 à 2 immeubles à démolir)	SEM	3 850 000	45 000	2 <sup>ème</sup> semestre 2020

Ville	Opération	MO	Cout prévisionnel en € HT	Soutien du Département en €	Date prévisionnelle de démarrage de l'opération
Saint-Chamond	Aménagement de l'îlot Barra	SEM	200 000	30 000	2 <sup>ème</sup> semestre 2018
Rive-de-Gier	Centre Historique Notre Dame	SEM	800 000	300 000	2 <sup>ème</sup> semestre 2020
	<b>TOTAL</b>		<b>6 100 000</b>	<b>562 500</b>	

Cette convention doit faire l'objet d'un avenant puisque deux opérations seront finalement réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de Cap Métropole : Recyclage de l'Habitat Ancien dont Résorption de l'Habitat Indigne à Saint-Chamond et Centre Historique Notre Dame à Rive-de-Gier.

L'avenant a pour objet l'actualisation des maîtres d'ouvrages dans la convention partenariale entre le Département et Saint-Etienne Métropole qui porte in fine sur les deux opérations suivantes :

Ville	Opération	MO	Cout prévisionnel en € HT	Soutien du Département en €	Date prévisionnelle de démarrage de l'opération
Saint-Etienne	Espace Public Cotonne - Phase 1	SEM	1 250 000	187 500	1 <sup>er</sup> semestre 2018
Saint-Chamond	Aménagement de l'îlot Barra	SEM	200 000	30 000	2 <sup>ème</sup> semestre 2018
	<b>TOTAL</b>		<b>1 450 000</b>	<b>217 500</b>	

Le coût prévisionnel des opérations sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole est de 1 450 000 € avec une participation financière prévisionnelle du Département de 217 500 €.

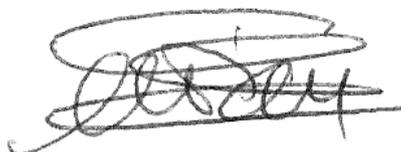
L'avenant à la convention cadre est annexé au présent rapport.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'avenant n°1 à la convention partenariale pour la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine de Saint-Etienne, Saint-Chamond et Rive-de-Gier,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant et tout document se référant à ce dossier.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU